Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 2 Joumada I 1447
24 Octobre 2025

N° 147

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2840**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2841**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2846**
Homologation de résolutions **2847**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2847**
Avis aux créanciers..... **2851**
Convocations
Sociétés anonymes **2851**
Sociétés à responsabilité limitée **2855**
Sociétés communautaires..... **2856**
Divers
Avis au public..... **2856**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE SEMPA

S.A au capital de : 3 340 000 Dinars

Siège social : Boulevard de l'Environnement Bir El Kassaa 2059 Ben Arous

Identifiant Unique (RNE) : 0755643B

Suivant procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 juillet 2023, enregistré à la recette des finances de Bir El Kassaa Ben Arous, en date du 10 août 2023, Enregistrement n°23700937, quittance n°M025984, dont une copie a été déposée au registre national des entreprises en date du 21/10/2025, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation de cession d'une action de Madame Sonia Tarifa au profit de Monsieur Tarak Chérif, ainsi que la cession de quelques actions de la société SEMPA, appartenant à la société Mixal au profit de quelques membres du groupe Alliance One.

- L'approbation de la mise à jour des statuts de la société.

2025R02991SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

TANIT CO. SARL

Société à Responsabilité Limitée

Au capital 20.000 Dinars

Siège : 23 Av. Des USA, le Bardo 2000 Tunisie

MF : 1560902E/A/M/000

IU : 1560902E

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 23/6/2025 enregistré à la recette des finances de Bardo le 27/6/2025 sous le numéro d'enregistrement 25802899 quittance n°M057940.

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 23/6/2025, enregistré à la recette des finances de Bardo le 27/6/2025 sous le numéro d'enregistrement 25802898 quittance n°M057934 où ils ont été déposé au RNE le 11/7/2025 sous le numéro de dépôt 202553520. Il a été décidé ce qui suit :

1- Cession de Mlle Ibticem Mnsari des 660 parts sociales qu'elle détienne dans la société à M. Chbil Sassi. (L'article 9 des statuts a été modifié en conséquence)

2- Cession de Mlle Ibticem Mnasri des 320 parts sociales qu'elle détienne dans la société à M. Fethi Hichri. (L'article 9 des statuts a été modifié en conséquence)

3- Démission de la Gérante Mlle Ibticem Mnasri de sa fonction et Nomination de M. Fethi Hichri comme étant le Nouveau Gérant pour 3 ans renouvelables par tacite reconduction. (L'Article 18 des statuts a été modifié en conséquence).

2025R02982SRLB2

Société de Gestion Immobilière «SGI»

S.A.R.L au capital de 1 800.000 dinars

Siège social : Lot N°71, Rue Chebedda Z.I M'Ghira

M.F : 1252504C

En vertu de l'acte de cession de parts sociales en numéraire au profit d'un associé du 12 septembre 2025, enregistré à la R.F Rue Farhat Hached - Gafsa, le 16 septembre 2025, Quittance N°M053290 sous le numéro: 25108003, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 9 octobre 2025, sous le numéro 2025P40159462.

Il a été décidé :

- La vente de la totalité des (100.000) parts sociales appartenant à la société Tuyauplast Société de Fabrication De Tuyaux et Citernes qui détient dans le capital de la «société de Gestion Immobilière» au profit de l'associé Mr Boubaker Bettaieb.

2025R02984SRLB2

«TUYAUPLAST Sté de fabrication de Tuyaux et Citernes»

S.A.R.L au capital de 3.778.000 dinars

Siège social : Rte De Tozeur Km 3 - Gafsa

I.U : 0047796B

I.CNSS : 00113188-86

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 septembre 2025, enregistré à la R.F Gafsa, le 16 Septembre 2025 Quittance n°M053176 sous le numéro: 25807963, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 9 octobre 2025, sous le numéro: 2025P40567651.

Il a été décidé :

- Céder les (100.000) parts sociales détenues dans le capital de la "Société De Gestion Immobilière" à Mr Boubaker Bettaieb à la valeur nominale.

2025R02985SRLB2

Société Tunisienne d'Exploitation Minière "STEM"

SARL au capital de 100 000 Dinars

Siège social : Rue de la Physique Zone Industrielle 2013 Ben Arous

Identifiant Unique : 1639767W

Suivant procès-verbal de la réunion extraordinaire des associés de la société Tunisienne d'exploitation minière "STEM" en date du 29/09/2025, enregistré à la recette des finances de Bir El Kassaa en date du 13/10/2025, sous le n°25701615, quittance n°M037779, dont une copie a été déposée au RNE en date du 20/10/2025, il a été décidé ce qui suit :

Le renouvellement du mandat de Monsieur Tarak CHERIF en tant que Gérant pour la période de trois ans avec les pouvoirs les plus étendus.

2025R02990SRLB2

Dissolution

SOCIETE SABATIMO LIMITED

SARL en liquidation

Capital social : Deux Mille Dinars

Siège social : A33 6ème Etage Résidence Etoile du Nord Centre Urbain Nord

IU : 1756368N

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8/10/2025 enregistré à la recette des finances Charguia Tunis le 16/10/2025 sous le n°25512558 quittance n°M119065, dont une copie a été déposée au registre national des entreprises en date du 21/10/2025 quittance n°2025P69485893. Les associés décident à l'unanimité :

- La dissolution anticipée de la Société.

- La nomination de Mr Abdelfattah Salah CIN n°00923944 entant que liquidateur de la société adresse 9 Rue 42174 Ezzahrouni 2051 Tunis.

Les créanciers de la société sont invités à produire les documents de leurs créances au liquidateur dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

2025403566SRLB2

SOCIETE MOKA TRAITEUR

SARL au capital de 5 000 DT

Rez-de-chaussée Immeuble Melika Rue Lac Windermere 1053 Les Berges du Lac - Tunis

IU : 1928002 P

En vertu du pv de l'assemblée générale extraordinaires du 20 août 2025, enregistré à la Recette des Finances Lac le 18 septembre 2025, sous le n°25708101, Quitt n°098403, il a été décidé, la nomination de Monsieur Mohamed Zied FRIH, titulaire de la CIN numéro 08325578, gérant de la société en remplacement de Madame MICHKET EL JED démissionnaire et modification de l'article 12 des statuts de la société.

Dépôt : un exemplaire du document susvisé a été déposé au registre national des entreprises de Tunis le 21/10/2025.

2025403570SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de donation établi par les notaires, Maître Rim Hammami et son assistant Maître Sadok Amdouni, le 8/10/2024, enregistré au registre des brouillons n°90 du mois d'août 2024, M. Zoubaiir ben Mohamed ben Abderrahmen Kamoun, titulaire de la C.I.N n°01342708, a cédé à Mme Lobna bent Ahmed ben Saiid Lajmi, titulaire de la C.I.N n°05349152 la totalité du fonds de commerce destiné uniquement pour les épices, produits alimentaires, agrumes et fruits secs, et située au 3 rue Al Montazah, La Soukra Ariana. Les oppositions seront adressées à l'adresse du donneur : Résidence Orange, Bloc F, Appt 6, 1er étage, La Soukra Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 22 octobre 2025.

2025R02973FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat signé et enregistré à la recette des Finances Cité Azouhour le 4/3/2020 quittance n° M014514enregistrement n°220200322 Mrs. Salim ben Mohamed Zkimi et Feres ben Hssine ben Achkar ont vendu totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné pour tous types de commerce sis au 51 rue 4001 Cité Azzouhour.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du deuxième situé au 5 rue Zahrat Meriem Azzouhour Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication au jort.

Cet article a été publié au journal le quotidien du 19 octobre 2025.

2025R02975FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Nader Bouchaa avocat à Gabès le 23/10/2024 et enregistré à la recette des finances de Boulbaba Mrabet Gabès le 29/10/2024 sous le numéro d'enregistrement 24210405 quittance numéro M075564, Madame Zohra Khlifi a vendu à monsieur Abd Rahmen Abidi la totalité de fonds de commerce café «Zarkaa Yamama» exploité au local situé à l'Avenue Abou Kacem Chebbi Tebelbou Gabès.

Les oppositions seront acceptées auprès de l'acquéreur sis à la rue Ebn Charaf Mnara Tebelbou Gabès dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au Journal Officiel de République Tunisienne.

Cet acte a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» le 5/3/2025.

2025R02978FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un bien commercial reconnu par la signature de la commune de Tozeur le 13/10/2025 et enregistré à la recette des finances de Tozeur sous le numéro de récépissé M46546 et le numéro 25202822 le 13/10/2025 M. Al-Munawar bin Abdul Qadir bin Muhammad Al-Tayeb Taqouq, propriétaire de P.T., n°03117088, a vendu à M. : Abdul Qadir bin Al-Munawar bin Ibrahim, propriétaire de P.D., n°09710231, l'intégralité de l'actif commercial, la boutique préparée en détail pour le commerce de divers objets artisanaux traditionnels, et son activité d'origine est située sur le marché de Tozeur.

En effet, cette annonce a été publiée dans le journal Al-Shorouk le 19/10/2025, et toute personne qui en a le but doit contacter le siège de l'actif commercial indiqué ci-dessus dans un délai de vingt jours.

2025R02980FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente d'un fonds de commerce rédigé le

7/10/2025 enregistré à la recette des finances de Mourouj le 7/10/2025 sous le n°25204895, N° de quittance M080844, Mr Chakib Ben Hedi Ben Abdallah Slama a vendu à la Sté Mammou volailles, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à l'activité de commerce et vente de volailles, sis au 5 avenue 20 Mars Mourouj 5.

Toutes les oppositions doivent être déposées chez l'avocat Maître Racha Hechmi à son bureau sis à la Résidence Kahia3 rez-de-chaussée bureau n°2 Chouchet Radés Ben Arous dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 22/10/2025.

2025R02981FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 12/8/2025, enregistré à la recette des finances de Mégrine en date du 7/10/2025, N° de quittance M084571 N° d'enregistrement 25207548, Mme Aljia Bent Ali Yahya a vendu à Mr Moetez Ben Jamel Eddine Ben Noureddine Chaouch, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné tout commerce, dans le local sis au 25 avenue Habib Thameur Mégrine Riadh Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains d'acheteur à son adresse sis au 15 rue 09 Avril Mégrine Riadh Ben Arous dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 12/10/2025.

2025R02983FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte authentique en date du 11/4/2025 enregistré à la recette des finances Rue de Paradis Ariana en date du 14/4/2025 (enregistrement n°25203608 / quittance n°48596), Hedia Hammami a vendu à Karima Ouni le fonds de commerce sis au 49 rue de l'Aéroport, Soukra Ariana, dont l'activité est la pratique de tous types de commerce. Les oppositions doivent parvenir au cabinet Maître Imen Ouni Avocate à la cour de cassation, sis au 50 avenue de l'environnement 3ème étage la Soukra Ariana dans les 20 jours suivant la publication de cet avis,

Cet avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Achourouk du 23/10/2025.

2025R02987FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente rédigé le 16/9/2025 enregistré à la recette des finances de Fouchena en date du 19/9/2025, N° de quittance M094768 N° d'enregistrement 025204242, Mr Kheireddine Ben Amar Ben Lakhdher Hasnaoui a vendu à Farid Ben Salah Ben Boujemaa Gasmi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné café dans le local sis à Chbedda route Daouar Houche Naassen Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 3/10/2025.

2025R02994FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 6/10/2025 enregistré à la recette des finances de Korba le 9/10/2025 sous le n°25102340 quittance n°M066583 Mr Amir Ben Ayed, titulaire de la carte d'identité nationale n°06419046 délivrée le 28/02/2017, non inscrit au registre national des entreprises a cédé à titre gratuit à la «Société du Cap bon Pour La Fabrication de Pain Fin et de Pâtisseries», Société à responsabilité limitée inscrite au registre national des entreprises sous le n°1912509, dont le siège social est sis à l'Avenue Habib Bourguiba 8021 Beni Khalled Gouvernorat de Nabeul, représentée au fin de ce contrat par son gérant Mr Anis Ben Mohammed Ben Ali Chafter, demeurant à la Route Sidi Alaya Beni Khalled, titulaire de la carte d'identité nationale n°06317523 délivrée le 4/02/2006, le fonds de commerce exploité dans le local situé à la gare de transport de Korba destiné aux activités commerciales et administratives telles que décrites dans le contrat de location, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition se fera au domicile de cessionnaire dans un délai de 20 jours à partir de la présente publication.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse en date du 24/10/2025.

2025R02996FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 3/10/2025 enregistré à la recette des finances de Gaumrassen en date du 3/10/2025 quittance n°M016844; Enregistrement 25200646; Mohamed Hdiya a vendu à Dahbia El Yousfi, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, sis à la rue de Habib Bourguiba Gaumrassen au prix de 12.000.000 dinars déposés entre les mains de l'acquéreur jusqu'à l'expiration du délai légal. Toute opposition sera effectuée au cabinet de Maître Boubidi Jamel sis à carrefour de rue de Bni Khdech immeuble elfateh, tél : 24152111.

Cet avis a été publié au Quotidien le 19/10/2025.

2025R02999FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé signé le 01/10/2025 enregistré à la recette des finances avenue Victor Hugo Sousse le 9/10/2025 sous le n°25204915, Madame Narjes Ksiaa, demeurant à l'Avenue Ahmed Taoufik El Madani Khezama Sousse titulaire de la CIN n°02830747 délivrée le

24/9/2018 a vendu à Azizi Imen, demeurant à Hammam Sousse titulaire de la CIN n°09254018 délivrée le 19/8/2025 et à Ouni Mariam demeurant à Khezama Ouest Sousse titulaire de la CIN n°08002029 délivrée le 13/02/2023, le fonds de commerce destinée à un magasin vendant des vêtements prêt à porter, des parfums, des accessoires et des chaussures, au local à l'Avenue Ahmed Taoufik El Madani Khezama Sousse nomme "GLAMOUR BOUTIQUE".

Les oppositions doivent être adressées au Bureau de Maître Ben Dhaou Kamel demeurant à la Rue Mohamed Maarouf - Batiment Gloulou Sousse Bureau N°A34 et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

Le présent avis a été publié au journal «Achourouk» n°12440 du 15/10/2025 et au journal «Le Quotidien» n°7540 du 15/10/2025.

2025S01363FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente daté et légalisé par les signatures des deux parties le 24/9/2025 à la Municipalité de Siliana, enregistré auprès de la Recette des Finances - Rue de la Poste, Siliana, le 25/9/2025, sous le numéro 25202238 et reçu numéro 052642, Monsieur Chokri Ben Amara Ben Mohamed Essomrani a vendu l'intégralité du fonds de commerce exploité dans le commerce des vêtements, sis à l'Avenue Taïeb Mehiri, Siliana, objet du registre de commerce N°A12403200, à Monsieur Moncef Ben Ahmed Ben Mohamed Abidi.

Le local susmentionné a été désigné comme adresse élue pour la réception des oppositions, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le journal «Achourouk» en date du 27/9/2025.

2025403541FCCC2

Promesse de vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat daté et légalisé par les signatures des deux parties le 20/6/2022 à la Municipalité de Siliana, enregistré auprès de la Recette des Finances - Rue de la Poste, Siliana, le 4/7/2022, sous le numéro 22201482 et le reçu numéro M009604.

Monsieur Mohamed Ben Abdelhafidh Rezgui a promis de vendre le fonds de commerce situé dans le magasin à l'intérieur du marché municipal de Siliana, destiné au commerce de viandes, à Monsieur Baligh Ben Abdesattar Magdouli.

Le local susmentionné a été désigné comme adresse élue pour la réception des oppositions, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans les journaux «Achourouk» en date du 15/10/2025.

2025403542FCCC2

Résiliation d'un contrat de vente d'un fonds de commerce

Conformément à la résiliation du contrat de vente daté et signé par les deux parties le 9/9/2025 à la municipalité de Oued El-Lil, et enregistré auprès du bureau des finances de Oued El-Lil le 14/10/2025 sous le numéro 2570266 et reçu numéro M073630,

Il est porté à la connaissance que M. Mahmoud Ben El-Hani Ben Nasr Hamdi, mandataire actuel de la société «El-Hani Ben Nasr et Fils» identifiée par le numéro unique Q0015133 et située à l'angle des rues 04 Zaid Ibn Thabet et Rue Al-Qadi Ayad, Sanhaja, Oued El-Lil, Manouba, a procédé, d'un commun accord avec M. Slim Ben Nefaa Ben Ramadan Chemi, à la résiliation du contrat de vente du fonds de commerce de ladite société, exploité pour la production et la distribution de tous types de pain et de pâtisseries.

Le local susmentionné a été désigné comme adresse choisie pour recevoir les contestations, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le journal «Echourouk» le 21/10/2025.

2025403548FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 03 et 6/10/2025 enregistré à la recette des finances Bordj Louzir Ariana sous le n°25203550 quittance n°M081018 Mr Dani ben Mustapha Haouas titulaire de la CIN n°00267853 du 8/01/2019 a vendu au profit de la société Autoclick dument représentée inscrite au RC à Tunis sous le n°0235412016 et dont l'identifiant unique au RNE est le 14412418 la totalité du fonds de commerce exploité pour tout commerce au local situé au 40 rue Moaouia Ibn Houdaij Borj Louzir la Soukra Ariana.

Toute opposition sera adressée entre les mains de l'acheteur au siège du fonds sis au 40 rue Moaouia Ibn Houdaij Borj Louzir la Soukra dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 18/10/2025.

2025403550FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte en date du 7 octobre 2025 enregistré à la recette des finances Ariana en date du 7 octobre 2025 quittance n°M108934 Rédigé par maître Amri Radhia avocate, Mr Najah ben Mahmoud Ifli a vendu à Mr Adel ben Hedi Jawadi tout le fonds de commerce destiné au commerce situé au n°12 rue Mondes France - Ariana.

Les oppositions seront acceptées entre les mains de Maître Amri Radhia située au complexe commercial et administratif Ariana center étage 4 bureau C403 dans un

délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce. Cet avis a été publié aux journaux «Essahafa» et «La Presse» le 21/10/2025.

2025403552FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la Recette des Finances Mourouj, le 3/10/2025 Reçu M080031 N° d'enregistrement 25204825 Mr Faouzi Baalouche, CIN n°07015277 a vendu la moitié du Fonds de commerce Boulangerie Moderne sis au Centre Jamel à l'Avenue Habib Thameur à El Mourouj 1 à Mr Ahmed Baalouche, CIN n°14659457 et Mlle Oumaima Baalouche CIN n°14659546.

Les oppositions sont reçues entre les mains des acheteurs à leur adresse à la rue Sakiet Sidi Youssef N°4 à El Mourouj 1 et ce à l'expiration des 20 jours de la publication de la présente annonce.

L'annonce a été publiée au journal le Quotidien du 23/10/2025.

2025403557FCCC2

Cession sans contre partie de l'usufruit d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P daté le 13 octobre 2025, rédigé par l'Avocat à la cour de cassation Mr Noureddine Ghoul, et enregistré à la recette des finances de Nabeul Avenue de France le 14 octobre 2025 n°25204241 quittance n°M072780, Monsieur Ali ben Mokhtar Kallel a cédé, sans contre partie, à Monsieur Hamadi Ben Hmida Ben Zaied son droit d'usufruit du fonds de commerce de restauration "Restaurant le bon Kif" sis à l'Avenue Marbella Nabeul.

Les oppositions seront reçues entre les mains du bénéficiaire dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication au JORT à l'adresse du fonds sus indiqué.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 18 octobre 2025.

2025403560FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 8/8/2025 et enregistré à la recette des finances de Bizerte le 11/8/2025 reçu n°M071040, Hichem ben Sghair Amri a cédé à Lassad Ben Sadok Nasralli la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local n°30 marché Cheikh Idriss à Bizerte.

Les oppositions doivent être adressées au vendeur à l'adresse : local n°30 marché Cheikh Idriss à Bizerte, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié au journal "le Quotidien" paru le 14/10/2025.

2025403563FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé et enregistré à la recette des finances de Bizerte le 17/9/2025 reçu n° M0656024, Mohamed Wassel Dhaouadi a cédé à Sami Ben Habib Trabelsi la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local situé à Beb Jdid Bizerte.

Les oppositions doivent être adressées au vendeur à l'adresse : 108 Avenue Hedi Chaker Bizerte, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié au journal "le Quotidien" paru le 14/10/2025.

2025403564FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé et enregistré à la recette des finances de Bizerte le 01/11/2021 reçu n° 63716, Oussema ben Jameledine Yemen a cédé à Mahjouba bent Mohamed Ben Makhlouf la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local situé à la rue Istanbul Bizerte.

Les oppositions doivent être adressées au vendeur à son adresse : 24 cité Nozha lotissement municipal Sidi Salem Bizerte, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié au journal "le Quotidien" paru le 14/10/2025.

2025403565FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé par signature certifiée en date du 13 octobre 2025 et enregistré à la recette des finances de Denden sous le numéro 25203658, reçu n°M078960, Monsieur Hamdi ben Jaloul ben Salah Rajhi titulaire de la carte d'identité nationale n°08338506, a vendu à monsieur Farid Derbeli titulaire de la carte d'identité nationale n°02553619, la totalité du fonds de commerce situé dans le local commercial sis au 1 bis rue Abou El Kacem Chebbi avenue de l'Indépendance - Denden, Manouba, destiné à être exploité comme «café» de catégorie 1 sous le nom "Café Melouf", avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être notifiée à l'étude de l'acquéreur dans l'adresse 6 rue Abdullah Ibn Yazid (L'adresse dans Le Temps : 42454) Cité ben Younes El Agba - Tunis et ce dans le délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au Journal Officiel de La République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux Al-Chourouk et Le Quotidien le 22 octobre 2025.

2025403568FCCC2

Renonciation des parts d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 30/7/2025, enregistré à la recette des finances Bab Souika le 31/7/2025 sous le numéro 25102661 quittance numéro M060089 Mme Njima Elberchichi, Mme Najla, Mme Intissar et Mr Mohamed Taouai, ont renoncé pour le compte de Mr Montassar Taouai, la totalité de leurs parts du fonds de commerce destiné comme boulangerie sis au 08 rue Salem Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels

Les oppositions doivent être signifiées entre les mains de Mr Montassar Taouai sis au 44 rue premier juin Ben Arous dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans le quotidien Essahafa du Mercredi 22/10/2025 page 19.

2025403576FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente daté et dûment signé par les deux parties les 20 et 21 octobre 2025 auprès des municipalités de Korba - Nabeul et Bab Souika - Tunis, enregistré auprès de la recette des finances de la Rue d'Autriche le 21/10/2025, sous le numéro 81924 et le reçu n°25204397.

Madame Halima Ben Mohamed El Kaïed, épouse El Hédi El Mhamdi, titulaire de la carte d'identité nationale n°01781469 délivrée à Tunis le 8/3/2017, a vendu la totalité du fonds de commerce destiné à toutes activités commerciales, exploité dans le local situé au 21, Rue Chakli, rez-de-chaussée, Bab El Khadra, Tunis à monsieur Sami Ben Mohamed El Jani, titulaire de la carte d'identité nationale n°06543277 délivrée à Tunis le 15/4/2025.

Le local susmentionné a été désigné comme adresse élue pour la réception des oppositions, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le journal "Echourouk" en date du 24/10/2025.

2025403577FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Charguia le 17 mars 2025, quittance n°M040884, enregistré sous n°25302993 la Société Nationale de Distribution de Pétroles «AGIL ENERGY» sise à l'Avenue Mohamed Ali Akid cité Olympique 1003 El Khadhra Tunis a donné en gérance libre à la Société AGIL De Gestion et Services SA "S.A.G.E.S" représentée par Mr Mohamed Hedi Cherif, demeurant à l'Avenue Mohamed Ali Akid cité Olympique 1003 El Khadhra Tunis gouvernorat de Tunis, pour une durée de deux ans à dater du 7 Août 2024 renouvelables par tacite reconduction, la STATION AGIL BIZERTE VILLE sise à Bizerte. En conséquence, la Société Nationale de Distribution de Pétroles "AGIL ENERGY" n'aura pas à répondre des engagements de toute nature, contractés par la Société AGIL De Gestion et Services SA "S.A.G.E.S" représentée par Mr Mohamed Hedi Cherif durant sa gérance.

Cet article a été publié au journal La Presse de Tunisie du 9 juillet 2025.

2025R02974FCCC3

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Charguia le 3 octobre 2024, quittance n°M100333, enregistré sous n°24308753 la Société Nationale de Distribution de Pétroles "AGIL ENERGY" sise à l'Avenue Mohamed Ali Akid cité Olympique 1003 El Khadhra Tunis a donné en gérance libre à la Société AGIL De Gestion et Services SA "S.A.G.E.S" représentée par Mr Mohamed Hedi Cherif, demeurant à l'Avenue Mohamed Ali Akid cité Olympique 1003 El Khadhra Tunis gouvernorat de Tunis, pour une durée de deux ans à dater du 01 septembre 2023 renouvelables par tacite reconduction, la STATION AGIL LES BERGES DU LAC sise à Tunis. En conséquence, la Société Nationale de Distribution de Pétroles "AGIL ENERGY" n'aura pas à répondre des engagements de toute nature, contractés par la Société AGIL De Gestion et Services SA "S.A.G.E.S" représentée par Mr Mohamed Hedi Cherif durant sa gérance.

Cet article a été publié au journal La Presse de Tunisie du 9 juillet 2025.

2025R02976FCCC3

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Sfax le 14 Août 2025, quittance n°M054867, enregistré sous n°25302132 la Société Nationale de Distribution de Pétroles "AGIL ENERGY" sise à l'Avenue Mohamed Ali Akid cité Olympique 1003 El Khadhra Tunis a donné en gérance libre à la Société AGIL De Gestion et Services SA "S.A.G.E.S" représentée par Mr Mohamed Hedi Cherif, demeurant à l'Avenue Mohamed Ali Akid cité Olympique 1003 El Khadhra Tunis gouvernorat de Tunis, pour une durée de deux ans à dater du 3/01/2024 renouvelables par tacite reconduction, la STATION AGIL EL MOEZ sise à Sfax.

En conséquence, la Société Nationale de Distribution de Pétroles "AGIL ENERGY" n'aura pas à répondre des engagements de toute nature, contractés par la Société AGIL De Gestion et Services SA "S.A.G.E.S" représentée par Mr Mohamed Hedi Cherif durant sa gérance.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 02 octobre 2025.

2025R02977FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte enregistré à la recette des finances de Yasminette en date du 10/10/2025, quittance n°M054229 enregistrement n°25304076, Mme Hana Malki a loué à Mr Ayoub Alyani, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Pizzeria nommé "Pizza Pino", dans le local sis à la Route Morneg Km 7 Yasminette Nouvelle Madina 2096 Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse de l'acheteur Ayoub Alyani sis au Lotissement 28 cité Bourouis Yasminette Nouvelle Madina Ben Arous dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 22/10/2025.

2025R02989FCCC3

Avis

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El

Menzah 6 sous le n°25307507 quittance n°122086 Monsieur Mohamed Dhia Zarouk titulaire de la CIN n°07450126 du 02/01/2015 a loué sous toutes les garanties de fait et de droit à Madame Dhouha Sami Ep Mondher Dalloul titulaire de la CIN n°05448535 du 13/02/2015, l'ensemble du fonds de commerce exploité en tant que Cafétéria dans le local sis au 57 Av Efriqya El Menzah 5 - Ariana avec tous ses éléments corporels et incorporels pour la période d'une année renouvelable.

Les oppositions seront acceptées dans le délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne, chez le rédacteur de l'acte Maître Sehli Hounaida, dont le cabinet est sis au 5 rue Abdallah Echikh Ariana.

Cette annonce a été publiée dans le journal Chourouk du 22/10/2025.

2025403551FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location gérance libre en date du 01 septembre 2025 enregistré à la RF d'El Menzah 6 le 10 septembre 2025 sous le n°25307137 quittance n°117279 Mme Wasila bent Abdalah ben Saleh épouse Rafik Chatoun a loué à Mme Marwa bent Adel Wertani tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis au 22 Avenue Ahmed Tlili El Menzah 5 exploité en vente de produits cosmétiques et parapharmacie pour une durée de 5 ans du 01/9/2025 au 31/8/2030 avec tacite reconduction chaque année.

Les oppositions se font entre les mains du locataire sis au 1 rue Seliana cité Ibn Khaldoun Tunis dans un délai ne dépassant pas vingt jours de la parution de cette annonce au JORT.

Le présent avis a été publié au Quotidien le 22/10/2025.

NB : les quotidiens doivent être un en arabe et l'autre en français.

2025403561FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, rédigé par Maître Mohamed Chaker avocat, et enregistrée à la recette des finances de la rue de Sahel le 21 octobre 2025, quittance numéro 1057733 et enregistrement numéro 25301908, il a été convenu ce qui suit :

Mme Mounira Ayedi titulaire de la carte d'identité nationale n°00765426, Mme Moufida Ayedi titulaire de la carte d'identité nationale n°00751540, Mme Monia Ayedi titulaire de la carte d'identité nationale n°05048686, Mme Aziza Ayedi titulaire de la carte d'identité nationale n°05052561, M. Riadh Ayedi titulaire de la carte d'identité nationale n°07037857, Mme Raoudha Ayedi titulaire de la carte d'identité nationale n°07032112, ont loué leur fonds de commerce, comprenant tous les éléments matériels et immatériels, exploité au local commercial situé au 70, avenue Balfi, Tunis, et destiné à l'exercice du commerce de vente d'épices et de Condiments, à M. Mansour Chahbani titulaire de la carte d'identité nationale n°06593007 durant 9 mois de 1 octobre 2025 au 30 juin 2026.

Les oppositions devront être faites devant Riadh Ayadi, domicilié au 70, avenue Balfi, Tunis, dans un délai d'un mois à compter de la publication de la présente annonce.

2025403562FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un groupement de développement

- Groupement de développement : Tallet El Laban, district de Fahs, gouvernorat de Zaghouan

- Siège social : Tallet El Laban, district de Fahs.

Objectifs :

- Protection des ressources naturelles

- Exploitation et préservation du réseau d'eau potable

- Supervision et accompagnement des membres dans la mise en œuvre des meilleures pratiques de gestion et, plus généralement, réalisation de toute tâche contribuant aux intérêts des participants.

Spécialisation :

Distribution d'eau.

Membres :

- Président : Marwen Chelbi

- Trésorier : Noureddine Riahi

- Membre : Belgacem Jelassi

- Membre : Salah Ben Abda.

2025R02986APSF1

Constitution d'un Syndic

Suivant procès-verbal des propriétaires du syndic de l'immeuble Résidentiel et Commercial Omrane 14 daté le 22/6/2025 enregistré à la Recette des Finances de Raoud le 18/7/2025 quittances n°M093454 sous n°25703596, au siège du syndic sis à Takassim Riadh Algazel Raoud, il a été décidé la nomination de :

- Mr Mohamed Walid Jemai : Président

- Mr Karim Toumi : Trésorier

- Mr Nizar Najaa : Secrétaire

- Mr Mohamed Walid Jemai : Le 1er Scrutateur

- Mr Karim Toumi : Le 2ème Scrutateur.

2025403553APSF1

Constitution d'un syndic

Résidence Les Fatimides

Selon le procès-verbal du syndic des propriétaires de la résidence les fatimides en date du 02 septembre 2025 au siège du syndic sis à la Rue Khalid Ibn Walid, Ain Zaghouen Nord, Tunis, enregistré à la recette des finances La Goulette - Tunis le 16

septembre 2025 sous le numéro 25708042 quittance N°106639, il a été décidé la nomination de :

Madame Neila Mrad : Présidente

Madame Dhouha Arouaoui : Secrétaire générale

Monsieur Oussema Jridi : Trésorier.

2025403556APSF1

Homologation de résolutions

Election d'un nouveau bureau du syndic du groupe immobilier

El Karam sis à Hammamet Nord

Suite à l'assemblée générale élective du syndic du groupe immobilier El Karam sis à Hammamet Nord daté du 01 Août 2025 dont son P.V a été enregistré dans la recette des finances d'Hammamet sous le numéro 25805467 en date du 17 septembre 2025 et sous numéro de reçu M131885 et où sont élus Mrs Houcine Oueslati président, Nejib Jmour trésorier, Mme Lila Arabi Secrétaire générale, ainsi que Med Hbib Abbes et Rjab Mbarek comme membres du comité.

2025403549APSF2

Syndic des Copropriétaires de l'Immeuble luxor

Avenue Hédi Karray

Centre Urbain Nord de Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale du syndic des copropriétés de l'Immeuble luxor situé à l'Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord de Tunis en date du 8/8/2025 enregistré à la Recette des Finances Charguia le 5/9/2025 sous le n°25710472 quittance n°M105638 et selon l'attestation rendue par la Municipalité de Tunis en date du 02 octobre 2025 sous le n°2203 il a été :

- Elu un nouveau bureau du syndic composé de M. Ibrahim Khalil Ksibi Président, M.Khaled Fekih trésorier et M. Anis Belhadj membre.

- Approuvé des états financiers des années 2020-2021-2022-2023 et 2024.

2025403554APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

La partie saisissante : Société Attijeri Leasing, société anonyme, MF : 0496311P, dont le siège social est à l'impasse du Lac Annecy, les Berges du Lac - Tunis, en tant que créancier hypothécaire.

L'avocat poursuivant : Maître Kaouther Ben Lamine, Avocate à la cour de cassation, ayant son cabinet aux 01 rue Habib Jerbi, immeuble nour - cité administrative - Ariana. MF 834326/G

La partie saisie : Kamel ben el Haj Slama, tunisien, CIN n°02949169, demeurant à la rue Al farazdaq n°2 - Sousse, en tant que caution solidaire et hypothécaire.

Désignation de l'immeuble destiné à la vente : les parts indivises soient 1898/10637 parts seulement revenants à la partie saisie dans la propriété objet du titre foncier 152012 Sousse dénommé «Slama» d'une superficie totale de 10637 m² fractionnée en 10637 parts. Ces parts indivises représentent un lot de terrain situé dans une zone agricole irriguée selon la carte agricole du gouvernorat de Sousse, mais en réalité 80% des terrains comprennent des locaux commerciaux et des villas de haut standing. Le dit Lot est situé à Tantana - Akouda - Sousse à environ 150 m de la route touristique qui lie entre Sousse Kantaoui, Chat Meriem et Hargla. Au niveau de l'Hôtel Soviva et après l'hôtel Hannibal Palace. Ce lot de terrain correspond à la parcelle n°7 du plan de lotissement du titre foncier n°62690 Sousse; Sur le quel est édifié un centre intégré de médecine esthétique et de qualité de vie composé de trois étages. Sa superficie totale est de 1096 m².

Le sous-sol est d'une superficie de 366 m² composé de 2 salles de sport, pièce de massage, piscine, salles d'eau, hammam traditionnel et sauna, toilette douche, chambre de service, local de gardien, hall, salle de repos et des escaliers menant au RDC.

- Le RDC est d'une superficie de 360m², composée d'un Salon - SAM avec balcon, cuisine bien équipée, bureau, séjour d'un style architectural marocain avec fontaine, salle d'eau et chambre, le plafond en plâtre avec des poutres en bois.

- Le 1er étage, d'une superficie de 370m² composé d'un salon, suite parentale avec balcon, salle de bain, salle d'eau et aussi trois suites pour enfant chacune d'elle composée d'une chambre, salle d'eau et dressing.

A coté existe une villa de deux étages. Le RDC est d'une superficie approximative de 755 m² où il y a un hall qui s'ouvre sur un séjour dont le sol est couvert de marbre et le plafond de plâtre décoré, un bureau, salon, chambre à coucher, cuisine bien équipée, salle de bain. Le premier étage est d'une superficie approximative de 755 m² et contient un hall, séjour, quatre suites, chaque suite a une salle d'eau, dressing, deux bureaux, cuisine équipée.

La structure générale en béton armé, la menuiserie intérieure en bois noble et celle de l'extérieure en aluminium. Elle est munie de toutes commodités (eau, assainissement, gaz, électricité, climatisation et chauffage central, réseau de surveillance).

Les charges : - Une hypothèque de (3.917, 000 ds) sur la totalité du titre foncier 152012 Sousse au profit de l'agence foncière agricole.

- Création d'une zone irriguée sur la totalité du titre foncier 152012 Sousse au profit de l'agence foncière agricole.

- Hypothèque de (656.118, 623ds) au profit d'Attijeri leasing sur (1889/10637) parts indivises seulement (fondement de la saisie)

- Hypothèque de (528.303,818ds) au profit d'Attijeri leasing.

- Prénotation d'une promesse de vente au profit de Mr Hbib Salah

- Prénotation d'une promesse de vente au profit de Mr Hbib Salah

- Opposition conservatoire pour garantir le paiement d'une dette de 520 mille dinars au profit de Mr Khaled ben Sassi

- Opposition conservatoire pour garantir le paiement d'une dette de 100 mille dinars au profit de Mr Khaled Ben Sassi.

Les cinq derniers charges grèvent la totalité des parts indivises revient à la partie saisie soient 2593/10637

Mise à prix : fixé à quatre millions six cent trente-cinq mille cinq cent soixante dinars (4.635.560,000), et ce outre les frais qui seront annoncés le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 24/11/2025 à neuf heures et les heures qui suivent à la salle d'audience des ventes foncières au siège du tribunal de première instance de Sousse 2 sis à Sahloul 4 - Sousse.

Visite des lieux : l'immeuble peut être visiter chaque jour.

Observations : Toute personne voulant participer aux enchères doit obtenir au préalable une autorisation du gouvernorat par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable. Le cahier des charges est à la disposition du public au siège du tribunal de première instance de Sousse 2 et au cabinet de l'avocat poursuivant.

2025R03000VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hedi Nouira Tunis.

Partie saisie : Mohamed Mahdi Ben Abdelhamid Lihiyou, demeurant au 16 Rue Ebn Rachik Hammam Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse MF 371670/X

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°131647 Sousse d'une superficie de 79 m² dénommé «MAHDI» sis à la Rue Sadok Mekadem Sahloul Sousse.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 316 200 DT 000 auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 24/11/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S01368VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Hentati Moneèm

Avocat à la Cour

12 rue Salem Harzallah 3000, Sfax

811.406G/A/P/000

(74)222.226

Partie poursuivante :

Elhabib Eldjerbi, titulaire de la carte d'identité nationale n°10031572 du 05/11/1993, demeurant à melita Kerkennah, Sfax, qui a désigné son adresse au bureau de son avocat maître Moneèm Hentati, Avocat à la Cour, 12 rue Salem Harzallah - Sfax.

Partie saisie :

Rachid Farj Allah, marin, titulaire de la carte d'identité n°05276243, demeurant à melita Kerkennah, Sfax.

Propriété à vendre :

Il s'agit d'un terrain nu planté de palmiers situé à Melita Kerkennah, Sfax d'une superficie d'environ 2 125 m². Ses dimensions, orientées du sud vers le nord de ses 2 cotés est-ouest, sont de 125 m², et ses dimensions, orientées est-ouest de ses deux cotés nord et sud 17 m, Elle est bordée au sud par voisin Ben Moussa et par le nord par une piste, par l'est les héritiers de Salah Ben Moussa et par l'ouest Salem Al-Jaziri. Ce quartier, desservi par le réseau électrique, et par un endrid moyen et se trouve à environ 1 000 mètres de la route principale.

Mise à prix :

Trente cinq mille sept cent dinars (35.700, 000) et ce après rabattement de la mise à prix préliminaire qui a été cinquante neuf mille et cinq cent dinars (59.500, 000 D) au 40%, en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal en sus.

L'enchère ne peut être effectuée que par un avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de rue Victor Hugo, Sfax, le lundi 24/11/2025 à partir du neuf heures du matin.

Visite de l'immeuble :

La visite de la propriété à vendre peut s'effectuer quotidiennement sauf le dimanche pendant l'horaire de travail administratif. Pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante à l'horaire indiqué et prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax.

2025X01391VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

1. Poursuivant : BANQUE NATIONALE AGRICOLE (B.N.A.) en la personne de son représentant légal, demeurant Avenue Mohamed V, Bab Bhar - Tunis, IU au R.N.E. N°0000123L, élisant domicile au cabinet de son avocat Maître Hatem Ben Hassen, avocat près la cour de cassation, sis au 67 avenue Alain Savary Résidence Les Jardins Il. 4ème étage - 1082 Tunis.

II. Partie saisie : Madame Amira Bent Afif Zouari CIN n°00298726, demeurant à la Résidence ESSARAYA Bloc B APP 12. El Menzah 7 - Ariana.

III. Avocat poursuivant : Maître Hatem Ben Hassen, avocat près la cour de cassation, (M.F : 426117B/A/P/000), domicilié au 67 avenue Alain Savary résidence les jardins II 4ème étage - 1082 Tunis.

IV. Immeuble saisi : Le bien immobilier proposé à la vente est situé dans la délégation de Dahmani, gouvernorat du Kef. Il s'agit d'un terrain agricole de forme parallélogramme d'une superficie totale de 16 hectares 60 ares 91 centiares (soit 166091.00 m²) objet du titre foncier n°14584 Le Kef, composé de la parcelle n°03 du plan de morcellement du titre n°8717 Le Kef et appartenant à la partie saisie Amira Bent Afif ZOUARI.

Le bien agricole en question est constitué d'un terrain agricole de forme irrégulière, en pente du nord vers le sud-est propice à la grande culture et au pâturage. Une partie de ce terrain a été exploitée pour la culture d'oliviers, mais elle est aujourd'hui complètement à l'abandon, sans irrigation ni entretien (taille et lutte contre les champignons). Elle est également laissée à l'abandon pour le pâturage des animaux.

Le titre foncier n°14584 Le Kef est délimité par :

- Au nord : chemin agricole partant de la borne n° B : 30 jusqu'à la borne n° B : 22 du même titre.

- A l'est : cours d'eau jusqu'à la borne n° B : 21.

- Au nord : le terrain du voisin Khaled Ben Moustafa TALBI jusqu'à la borne n° B : 15.

- A l'ouest : la route reliant la ville de Dahmani à la zone El Médina jusqu'à la borne n° B : 30.

V. Mise à prix : 159.447,360 Dinars à laquelle s'ajoute la somme de 3.847,660 Dinars frais et honoraires taxés à l'audience du 26/9/2025 ainsi que les frais et honoraires qui seront taxés à la deuxième audience.

VI. Date et lieu de la vente : Lundi 24/11/2025 au Tribunal de première instance du Kef sis à l'Avenue Hédi Chaker - Le Kef à partir de 9h du matin.

VII. Observations : l'immeuble peut être visité tous les jours aux horaires de travail.

Ne peuvent participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers (1/3) de la mise à prix et pour les étrangers il est obligatoire en plus d'obtenir une autorisation préalable du gouverneur de la région ainsi que toute autre autorisation exigée par la loi en vigueur.

2025403545VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tél : 71 280 156

Fax : 71 280 092

MF : C 818492

Partie poursuivante : Société Financière de Recouvrement des Créances, SA, RC n°B120262001, son domicile élu au 27 bis, rue de Liban - Tunis.

Partie saisie : Abd Jlil Ben Kalifa Ben Hasen CIN; 00030074 du 16/01/1997, demeurant à Chabba Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 bis, rue de Liban - Tunis.

L'immeuble saisi : le titre foncier num : 6086 Mahdia dénommé "Salwa 1" d'une superficie de 460 m². Il s'agit d'un lot de terrain bâti contenant une villa de deux étages sis à Chebba Mahdia route de la plage avenue Monji Slim, limitée d'un coté de la voisine Jamila ben Hsan de l'autre Hedi ben Hsan et de l'est avenue Monji Slim. Le RDC et composé d'un salon de 92.65 m² et d'un escalier menant au 1er étage, une chambre de 22.3 m², une deuxième chambre de 22.3 m², un hall de 17.10 m² une cuisine de 29.15 m², salle de bain de 8.5 m² un garage de 46.5 m², véranda de 19.85 m² un espace nue de 173 m². La superficie totale de RDC 460m² dont 287 m² bâti et 173 m² nue. Le 1er étage contient une chambre de 22.5 m², deuxième chambre de 17.5 m², 3ème chambre de 19.20 m² 4ème chambre de 21.40 m², 5ème chambre de 29.80 m², salle de séjour de 29.10 m², cuisine de 2.25 m², salle de bain de 7.40 m². La superficie de 1er étage et de 306 m² dont 253 m² bâti et 53 m² nue.

Mise à prix : La mise à prix après remise de 40% est fixée à : 494221d.800.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 24/11/2025 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Mahdia

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Mahdia.

2025403555VEPA1

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule fiscal : 182910 Q/A/P/000

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, identifiant unique 120H.

Partie saisie : Saïed (السيد) Ben Belgacem Ammar (C.I.N n°02949047) en sa qualité de caution solaire et hypothécaire de la Société Saïed Ammar demeurant à El Chahda Ouest Hbira gouvernorat Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre : La moitié indivise du T.F. 19121 El Mahdia dénommé Wahiba soit 1737,5 m² de la totalité du dit titre d'une superficie totale de 3475 m² sis à Menzel Hached délégation Hbira gouvernorat Mahdia route C81 reliant Sfax à Sidi Amor Bouhajla Gouvernorat Mahdia consistant en un terrain clôturé planté de 5 oliviers.

Mise à prix : (105.425,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi 01 décembre 2025 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Mahdia à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par voie d'un avocat doit consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2025403558VEPA1

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule fiscal : 182910 Q/A/P/000

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, identifiant unique 120H.

Partie saisie : Saïed (السيد) Ben Belgacem Ammar (C.I.N n°02949047) demeurant à El Chahda Ouest-Hbira gouvernorat Mahdia, en sa qualité de caution solidaire et hypothécaire de la Société Saïed Ammar.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre : Immeuble objet du T.F. 47448 Mahdia dénommé Said 2 d'une superficie de 10.000 m² sis Imada Chahda ouest délégation Hbira Gouvernorat Mahdia subdivisé en 2 parcelles : l'une plantée d'oliviers - Pistacher; la 2ème parcelle est répartie en un dépôt de 170 m², une Villa avec un R.D.C de 340 m², le 1er étage d'une superficie couverte 340 m².

Mise à prix : (525.000,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : 01 Décembre 2025 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Mahdia à partir de 9h du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat doit consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2025403559VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de la mise à prix initiale de 40%

Etude de Maître Mohamed Ali Logani

Avocat à la cour de cassation

45, Avenue de la Liberté - Tunis

Tél : (71) 832.100

MF : N°282551/T/A/P/000

Poursuivant : La Société «BH RECOUVREMENT» Société anonyme, dûment représentée par son Président Directeur Général, ayant son siège social au 67, Rue Alain Savary Immeuble B, 2ème étage, Cité les Jardins II Tunis, Identifiant Unique n°0788628 G (en sa qualité de créancière).

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Ali LOGANI avocat à la cour de cassation 45, avenue de la Liberté Tunis.

Partie saisie : La Société «Hedhli Import - Export» «SARL» Société à Responsabilité limitée, dûment représentée par son Gérant, ayant son siège social, 1) au 80 avenue Habib Bourguiba, Mornaguia Gouvernorat de la Manouba. 2) au 41-43 Rue Al Jazira Tunis, Identifiant unique n°0431570 D.

Désignation de l'immeuble à vendre : La Société «Hedhli Import-Export» est propriétaire de l'immeuble à vendre située à droite de la route de Kenana dans la délégation de Sidi Bou Ali, Gouvernorat de Sousse, Objet de Titre foncier n°6016 Sousse dénommé «El-Izdihar 221».

L'immeuble à vendre consiste en un terrain en forme rectangulaire, d'une superficie de (3820 m²).

La mise à prix : (45.840 d, 000) après réduction de la mise à prix initiale de 40%, outre les frais et honoraires de poursuite fixés par le Tribunal à (5.850,000 dinars) ainsi que les nouveaux frais engendrés par le renvoi.

Date et lieu de la vente aux enchères : Lundi, 15 décembre 2025, à partir de 9H, devant la chambre des criées auprès du Tribunal de première Instance de Sousse 2 située à Sahloul Gouvernorat de Sousse.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine, le jour, conformément à la loi. Pour plus de renseignements, s'adresser au greffe du Tribunal de première Instance de Sousse 2 ou au Cabinet de Maître Mohamed Ali LOGANI, 45 Avenue de la Liberté Tunis, où est déposé le cahier des charges.

Observations :

1- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur de la région.

2- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par l'intermédiaire d'un Avocat, après consignation au moins du tiers de la mise à prix ou par un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2025403575VEPA1

Avis aux créanciers

Décision d'ouvrir des procédures de règlement judiciaire

Lancement de la procédure de règlement judiciaire n°50 contre la société le monde de confection sous l'identifiant unique n°1107548D en la personne de son représentant légal, M. Nasri Abderrazak, et ouverture d'une période de surveillance pour une durée n'excédant pas neuf mois et nomination de Mme Iman Al-Kanani comme juge de surveillance chargée de l'affaire et de M. Abdel Khaleq Al-Hamdouni comme administrateur judiciaire pour accomplir les tâches qui lui sont assignées en vertu des dispositions de la loi sur les procédures collectives n°36 de 2016, à condition qu'il soumette au président du tribunal un rapport préliminaire dans le délai légal, dans lequel il explique la véritable situation économique, financière et sociale de la société.

2025R02979VEPA2

Cession des entreprises aux tiers

1- STE D'ELEVAGE DE MONASTIR - SA

Cité El Agba route de Khnis 5000 Monastir

Identifiant unique : 009021 V/P/M000

2- STE Les Entrepôts Frigorifiques de Sahel - SA

Route de Khnis 5000 Monastir

Identifiant unique : 0009737 B/P/M000

La chambre commerciale du tribunal de 1ère instance de Monastir a décidé le 9/12/2024 la cession en bloc des deux entreprises et la nomination de Mr. Naoufel Bouzgarrou contrôleur d'exécution.

Les actifs de la société d'Elevage de Monastir sont composés de terrains agricoles, bâtiments industriels, fonds de commerce et terrains à bâtir dont la valeur globale s'élève à 19.463.802,000 DT.

Les actifs de la société Frigorifiques de Sahel sont composés d'équipements et bâtiments industriels dont la valeur globale s'élève à 7.409.055,000 DT.

Pour plus d'information veuillez consulter le cahier des charges.

- Dernier délai d'acceptation des offres Jeudi 4 décembre 2025

- Caution : chèque certifié de 100.000,000 DT

- Les cahiers des charges sont à retirer auprès du contrôleur d'exécution Mr. Naoufel Bouzgarrou dont l'adresse est 11 avenue Tahar Sfar 4000 Sousse Tél : 73.221.539

Les offres sont à adresser au secrétariat de la chambre commerciale du tribunal de première instance de Monastir dont l'adresse est à la rue Imam Mezri 5000 Monastir avec mention "Ne pas ouvrir offre pour l'achat de la SEM et la SEFS".

2025S01364VEPA2

Jugement civil de liquidation

Parti de libération et de modernisation pour la prospérité de la Tunisie

Siège social : 07 rue Mohamed El Bouazizi Bardo 2000 Tunis

En vertu de jugement civil n°99156 émanant du Tribunal de Première Instance de Tunis le 28/10/2021 il a été décidé la nomination de Mme Trabelsi Karima sis à l'avenue 02 mars immeuble 1 résidence el Khalil 1er Etage bureau n°112 Mannouba, en qualité de liquidateur de Parti de libération et de modernisation pour la prospérité de la Tunisie pour l'inventorier ces actifs et le réaliser selon les procédures légales afin de régler leurs dettes.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication (pour les créanciers domiciliés hors du territoire tunisien ce délai est augmenté de 30 jours) leurs dettes au liquidateur, soit directement contre décharge à son bureau nommé au dessus, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à même adresse.

2025403546VEPA2

Distribution des deniers

Tribunal de 1ère instance de Médenine

Affaire n°96

Par décision du juge chargé de la distribution des deniers au tribunal de 1ère instance de Médenine en date du 3-7-2025 il a été décidé l'ouverture de la distribution du montant provenant de la vente du Titre foncier n°30384 Médenine déjà saisis pour le compte de l'ATB suite à la requête déposée par Maître ROUIS Kais au nom de l'ATB.

Tout créancier qui envisage de participer à la distribution du produit de la vente doit présenter dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cet avis au JORT une demande de collocation et tous les documents justifiant sa créance par l'intermédiaire de l'office d'un avocat auprès du greffe du Tribunal à défaut de forclusion.

Cet avis est rédigé en application des articles 468 et suivants du CPCC.

2025403574VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société de Développement et d'Investissement du Cap Bon

SODICAB

SA au capital de 3 900.000 Dinars

Siège social : Immeuble la Jarre 8000 Nabeul

Messieurs les actionnaires de la société de Développement et

d'Investissement du Cap-Bon sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 20 Novembre 2025 à 10 heures au siège social, Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- La continuité d'exploitation de la société.

2025R02995SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Clinique les violettes

Société anonyme

Capital social : 2.315,304 dinars

Route d'Hammamet - Nabeul, BP 14, 8000 Nabeul

Registre de commerce : B149621998

Identification fiscale : 004791L/A/M/000

Nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société CLINIQUE LES VIOLETTES qui se tiendra le vendredi 21 Novembre 2025 à 16H au siège social à l'effet délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

2- Examen et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2024

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024

4- Examen et approbation des états financiers au titre de l'exercice 2024

5- Quitus aux administrateurs

6- Affectation du résultat de l'exercice 2024

7- Fixation des jetons de présence

8- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

En cas d'empêchant, vous pourriez vous faire représenter par un autre actionnaire de votre choix muni d'un pouvoir.

2025R03001SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

DE LA SOCIETE POLYPHOS S.A

GP1 Km 12 Ezzahra

Identifiant unique : 1782558R

Les actionnaires de la Société POLYPHOS S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 17/11/2025 à 10H au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km 12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social en numéraire et à la suppression du droit préférentiel de souscription,

2) Augmentation du capital social en numéraire,

3) Suppression de droit préférentiel de souscription,

4) Modification corrélative des statuts.

5) Approbation et ratification de la liste actualisée des actionnaires.

6) Pouvoirs.

2025R03002SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

DE LA SOCIETE AGRICOLE SIDI OTHMANE S.A

GP1 Km 12 Ezzahra

Identifiant unique : 0035753A

Les actionnaires de la Société AGRICOLE SIDI OTHMANE S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 20/11/2025 à 11H00 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social en numéraire et à la suppression du droit préférentiel de souscription,

2) Augmentation du capital social en numéraire,

3) Suppression de droit préférentiel de souscription,

4) Modification corrélative des statuts.

5) Approbation et ratification de la liste actualisée des actionnaires.

6) Pouvoirs.

2025R03003SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

DE LA SOCIETE UNIPACK S.A

Zone Industrielle Essghar Km 14 Route Agareb 3075 Sfax

Identifiant unique : 0026832X

Les actionnaires de la Société UNIPACK S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 20/11/2025 à 09H30 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km 12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social en numéraire et à la suppression du droit préférentiel de souscription,

2) Augmentation du capital social en numéraire,

3) Suppression de droit préférentiel de souscription,

4) Modification corrélative des statuts.

5) Approbation et ratification de la liste actualisée des actionnaires.

6) Pouvoirs.

2025R03004SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

DE LA SOCIETE YASMINE S.A GP1 Km 12 Boumhel

Identifiant unique : 0588259N

Les actionnaires de la Société YASMINE S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de

l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 20/11/2025 à 16H00 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social en numéraire et à la suppression du droit préférentiel de souscription,

2) Augmentation du capital social en numéraire,

3) Suppression de droit préférentiel de souscription,

4) Modification corrélative des statuts.

5) Approbation et ratification de la liste actualisée des actionnaires.

6) Pouvoirs.

2025R03005SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

DE LA SOCIETE DE NUTRITION ANIMALE S.A

GP 1 Km 12 Ezzahra

Identifiant unique : 0002992K

Les actionnaires de la Société DE NUTRITION ANIMALE S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 20/11/2025 à 15H30 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km 12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social en numéraire et à la suppression du droit préférentiel de souscription,

2) Augmentation du capital social en numéraire,

3) Suppression de droit préférentiel de souscription,

4) Modification corrélative des statuts.

5) Approbation et ratification de la liste actualisée des actionnaires.

6) Pouvoirs.

2025R03006SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

DE LA SOCIETE TRANSPOOL S.A

GP1 Km 12 Ezzahra

Identifiant unique : 0035799Q

Les actionnaires de la Société TRANSPOOL S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 20/11/2025 à 11H30 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km 12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social en numéraire et à la suppression du droit préférentiel de souscription,

2) Augmentation du capital social en numéraire,

3) Suppression de droit préférentiel de souscription,

4) Modification corrélative des statuts.

5) Approbation et ratification de la liste actualisée des actionnaires.

6) Pouvoirs.

2025R03007SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

DE LA SOCIETE AGRICOLE SAOUEF S.A

GP1 Km 12 Boumhel

Identifiant unique : 0828474F

Les actionnaires de la Société AGRICOLE SAOUEF S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 20/11/2025 à 14H30 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km 12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social en numéraire et à la suppression du droit préférentiel de souscription,

2) Augmentation du capital social en numéraire,

3) Suppression de droit préférentiel de souscription,

4) Modification corrélative des statuts.

5) Approbation et ratification de la liste actualisée des actionnaires.

6) Pouvoirs.

2025R03008SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

DE LA SOCIETE AGRICOLE SABA S.A

GP1 Km 12 Boumhel

Identifiant unique : 0035700L

Les actionnaires de la Société AGRICOLE SABA S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 20/11/2025 à 15H00 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km 12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social en numéraire et à la suppression du droit préférentiel de souscription,

2) Augmentation du capital social en numéraire,

3) Suppression de droit préférentiel de souscription,

4) Modification corrélative des statuts.

5) Approbation et ratification de la liste actualisée des actionnaires.

6) Pouvoirs.

2025R03009SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

DE LA SOCIETE AGRICOLE DICK S.A

GP 1 Km 12 Ezzahra

Identifiant unique : 0035712Q

Les actionnaires de la Société AGRICOLE DICK S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de

l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 20/11/2025 à 16H30 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km 12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social en numéraire et à la suppression du droit préférentiel de souscription,

2) Augmentation du capital social en numéraire,

3) Suppression de droit préférentiel de souscription,

4) Modification corrélative des statuts.

5) Approbation et ratification de la liste actualisée des actionnaires.

6) Pouvoirs.

2025R03010SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

DE LA SOCIETE CARTHAGO S.A

Zone Industrielle Agareb 30-30 Sfax

Identifiant unique : 0035760Z

Les actionnaires de la Société CARTHAGO S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 20/11/2025 à 9H00 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km 12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social en numéraire et à la suppression du droit préférentiel de souscription,

2) Augmentation du capital social en numéraire,

3) Suppression de droit préférentiel de souscription,

4) Modification corrélative des statuts.

5) Approbation et ratification de la liste actualisée des actionnaires.

6) Pouvoirs.

2025R03011SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

DE LA SOCIETE T'PAP S.A

Route de L'Aéroport Km 14 Essghar Sfax

Identifiant unique : 1000597B

Les actionnaires de la Société T'PAP S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 20/11/2025 à 10H30 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km 12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social en numéraire et à la suppression du droit préférentiel de souscription,

2) Augmentation du capital social en numéraire,

3) Suppression de droit préférentiel de souscription,

4) Modification corrélative des statuts.

5) Approbation et ratification de la liste actualisée des actionnaires.

6) Pouvoirs.

2025R03012SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE LA MEDITERRANEENNE

S.A au capital de 13 000 000 dinars

Siège social : Mégrine 2033, N°87 Rue de La République, 3ème étage, Bureau 01

M.F. : 0306993 Y/A/M/000

Les actionnaires de la Société MEDITERRANEENNE sont invités à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 24 novembre 2025 à 10 heures, à la Résidence palmeraie Bloc F-F10 Gammarth, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2- Pouvoirs pour les formalités.

2025R03017SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société «S I G 2»

Société en liquidation

SA au capital de 1.209.600 dinars

Siège social : Route de Gabès Km 3 - Sfax

Identifiant Unique : 503372 Y/A/M/000

CNSS : 219233-13

Messieurs les actionnaires de la Société «S. I. G.2», sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 14 Novembre 2025 à 16 heures au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du liquidateur sur l'état de la liquidation et les motifs du non achèvement des opérations de liquidation à ce jour.

2. Discussion du rapport et observations des actionnaires.

3. Approbation du rapport du liquidateur.

4. Prorogation du mandat du liquidateur pour une année supplémentaire.

5. Questions diverses.

6. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2025X01397SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

GAMMARTH IMMOBILIERE

Société anonyme

Au capital de 7.904.130 DT

Siège social : Immeuble AL KARAMA, les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0425194L

Le Conseil d'Administration de Gammarth Immobilière, réuni le 10 octobre 2025 invite Messieurs les actionnaires à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Jeudi 20 Novembre 2025 à 10 heures, au siège social de la société, sis Immeuble ALKARAMA, Rue Lac d'Annecy Passage Lac

Malawi Les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard accusé de la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation du rapport de Gestion relatif à l'exercice 2024

3. Lecture du rapport général et rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux états financiers 2024.

4- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif a la convention du compte courant actionnaire avec la société Karthago Invest.

5. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

7. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2024.

8. Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2024.

9. Nomination et renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration.

10. Pouvoir aux porteurs.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de GAMMARTH IMMOBILIERE.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2025403543SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT SAHARIEN

S.A au capital de 5.335.000 dinars

25, Avenue Jean Jaurès Imm. STB - Tunis

MF : 031308 P/A/M/000

CNSS : 00204824-57

Messieurs les actionnaires de la société de Développement saharien sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 17 novembre 2025 à 10h00 au n°8 rue de l'énergie - La Charguia 1 - Tunis en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024

- Approbation du bilan des états financiers arrêtés au 31/12/2024

- Quitus aux administrateurs

- Affectation des résultats

- Questions diverses.

2025403547SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISEL

SA, au capital de 750 000 dinars.

Siège social : Tour Narcisse Montplaisir - Tunis

Matricule fiscal : 032797AAM000

Messieurs les actionnaires de la société TUNISEL sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 25 novembre 2025 à 10 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du non-respect du délai de la date de tenue de l'assemblée générale.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 et approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2024.

3) Quitus aux administrateurs.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2024.

5) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées de l'exercice 2024.

6) Renouvellement du mandat des administrateurs.

7) Questions diverses.

Les documents afférents à la présente assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

Cette publication tient lieu d'une convocation personnelle et officielle à tous les actionnaires de la société.

2025403578SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

TRANSVET S.A.R.L

Société à responsabilité limitée

Au capital de 2.670.000 DT

Siège social : Rue Mercure - Zone Industrielle Ben Arous - 2013

RNE : N°1364434B

Les associés de la société TRANSVET S.A.R.L. sont convoqués à une Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 13/11/2025 à 10 heures à l'immeuble CARTE Lot BC4 centre urbain nord, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation;

2. Autorisation de conversion des créances détenues par la société TRANSVET sur la société Industrie Tunisienne des Camions (ITC) ;

3. Autorisation de conversion des créances détenues sur la société TRANSVET par les sociétés Business Towers S.A.R.L. et Compagnie Immobilière Tuniso-Européenne (CITE) ;

4. Augmentation du capital social;

5. Constatation de la renonciation expresse d'un associé à son droit préférentiel de souscription;

6. Agrément de nouveaux associés;

7. Modification corrélative de l'article 6 des statuts;

8. Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à l'ordre du jour sont tenus à la disposition des associés au siège social de la société, conformément aux dispositions légales.

2025R02992SRLB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

INDUSTRIE TUNISIENNE DES CAMIONS - I.T.C.

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1.000.000 DT

Siège social : Rue Mercure - Zone Industrielle Ben Arous - 2013

RNE : N°1343485Y

Les associés de la société Industrie Tunisienne des Camions (I.T.C.) S.A.R.L. sont convoqués à une Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 13/11/2025 à 11 heures à l'immeuble CARTE lot BC4 centre urbain nord, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation;

2. Autorisation de conversion des créances en capital;

3. Augmentation du capital social;

4. Agrément de nouveaux associés;

5. Modification corrélative des statuts;

6. Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à l'ordre du jour sont tenus à la disposition des associés au siège social de la société, conformément aux dispositions légales.

2025R02993SRLB3

Sociétés communautaires

Constitution de la Société Locale Régionale le Pré Doré

Convocation à l'Assemblée Générale Constitutive

1. Bulletin de souscription :

Dénomination de la société à constituer : Société Locale Régionale le Pré Doré.

Capital social susceptible de souscription : 20.000 dinars.

Adresse du siège social : Rue de Palestine, Cité Ennour, 2123 Gafsa. 97976052.

Objet de la société : Elevage du bétail et cultures diverses.

Durée de la société : 99 ans.

La société exercera principalement les activités suivantes : Elevage du bétail ; Cultures aquatiques, fourragères et de champignons; Transformation et stockage des produits agricoles ; Production de viandes.

Date et lieu du dépôt du projet de contrat constitutif : Déposé au Tribunal de Première Instance de Gafsa sous le numéro 3979 en date du 31/01/2025.

Nombre de parts à souscrire et leur contrepartie en numéraire : 400 parts.

Valeur nominale de chaque part : cinquante (50) dinars.

Modalités de répartition des excédents et de constitution des réserves :

En cas de réalisation de bénéfices ou d'excédents nets à la clôture de chaque exercice comptable :

1. Une réserve obligatoire de 15 % sera constituée jusqu'à atteindre 50 % du capital social.

2. Une quote-part de 20 % sera affectée aux activités sociales, culturelles et environnementales.

3. Le solde pourra être distribué dans la limite maximale de 35 % par décision de l'assemblée générale.

4. Le reste sera consacré au développement et à la promotion des activités locales de la société.

Agence bancaire : Société Tunisienne de Banque - Agence Gafsa.

Période de souscription : du 25/10/2025 au 8/11/2025, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription totale avant l'expiration du délai prévu.

2. Convocation à l'Assemblée Générale Constitutive :

A la suite de la clôture de la souscription, les souscripteurs sont invités à assister à l'Assemblée Générale Constitutive qui se tiendra le 17/11/2025 à 15h00, au siège de la société sis au 12, Rue de Palestine, Cité Ennour, Gafsa.

Les fondateurs :

Ali Ben Ahmed, El Molla - Gafsa CIN 16182038

Naziha Hamma, El Assala - Gafsa CIN 09973266

Mohamed Bensaada, Sidi Aïch - Gafsa CIN 14720583

Ghaith Dhaoui, El Assala - Gafsa : CIN 14323363.

2025R02998SODB3

DIVERS

Avis au public

Rectification de contrat

Suivant contrat de rectification rédigé le 10/10/2025 enregistré à la recette des finances Yesminette le 13/10/2025 Quittance n°M054439, Enregistrement n°25904097 entre Mme Dhekra Ben Boulia et Mr Hassan Kessibi, Lorsqu'une erreur a été commise dans le contrat de vente du fonds de commerce lié au numéro du fonds de commerce, quand il a été mentionné le numéro 4 et son correct est N°5 du bâtiment situé au 77 Rue Ahmed Chaouki, Nouvelle Médina I, Ben Arous.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 23/10/2025.

2025R02988DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr LAJMI Abdelmajid, titulaire de la CIN n°02982048, pour le compte de sa femme décédée feu Bchira GALLAS, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/32272, objet du titre foncier N°94200 Sousse dénommé

«Fatma» sis à la Rue Charles de Gaule à la Délégation de Hammam Sousse Gouvernorat de Sousse. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Sahloul Ghrabi Hammam Sousse sous n°497 le 16/10/2025.

2025S01367DIVD2

Avis

Madame Souhir Bent Habib Ben Ahmed Dammak avise être propriétaire d'une moitié de parcelle de terre d'une superficie de 400 m² et la même part de la construction qui consiste en une partie Sud d'une maison sise à la route Saltnia Km 7 Sfax et que son titre de propriété étant perdu elle veut en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte d'intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domiciliant à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2025X01392DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Fawzi Ben Mohamed Ben Mokhtar Cherif avise le public qu'il possède la totalité d'une parcelle de terrain de surface 800 m² sise à la route Ain km 8 Sfax limité au sud par Hassen Samet à l'est Mahmoud Kchaw au nord Salem Ben Mrad du coté est et impasse du coté ouest de largeur 8m d'où s'en entrée à l'ouest impasse de largeur 8m d'où s'en entrée suivant un contrat de vente daté le 5 octobre 2010 dressé par les notaires Malek Turki et Houcine Torki.

Que son titre de propriété est perdu et qu'il désire se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi N°14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de trente jours.

2025X01393DIVD2

Avis

Les héritiers de Mokhtar Mallek annonce qu'il possède un terrain de 426 m² situé à la route Manzel Chakeur Km 4 Sfax provenant par l'extrait de propriété qui était fait le 5 Août 1976 rédigé par les deux notaires Hamouda Khbou et Mohamed Koubaa, ils ont perdu l'acte de possession et ils désirent se faire délivrer une autre copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au notaire Dammak Mounir sis à Sakiet Eddeir Sfax et ce, dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2025X01398DIVD2

Avis de vente

Société "Medico set Industrie" SA

Siège social : Rue Azzouz Agengui, n°15, Mosquée Erraoudha, La Soukra

Identifiant unique : 1341040M

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de l'Ariana en date du 9/10/2025, le contrôleur d'exécution propose la cession des éléments corporels et incorporels de la société.

Ceux qui sont intéressés par cette offre, peuvent retirer le cahier des charges contre payement de 100 DT non restituables auprès du bureau du contrôleur d'exécution Mr Mokded Zoghlami demeurant à centre Dorra bloc A bureau n°2 El Manar 3 Tunis Tél.: 71 889 549 - 22.812.295

La date limite d'envoi des offres est fixée au 20/11/2025, le cachet de la poste faisant foi.

2025403573DIVD2